

NOM _____ DATE DE NAISSANCE _____ (JJ/MM/AAAA)

PRÉNOM _____ SEXE M F

ÂGE _____

Coordonnées de l'adhérent ou du responsable légal (pour les mineurs) :

CODE POSTAL _____ VILLE _____

EMAIL _____

MERCI D'ÉCRIRE EN MAJUSCULE

_____ 0 _____

ADHÉSION → ADULTE

AVANTAGE ADHÉRENT :

Je m'inscris à la salle de **Remise en forme/Fitness du SMM** au tarif de 71€ (partenariat toute section hors jogging) ou 41€ (partenariat **GYM POUR TOUS**)

☞ faire un règlement séparé selon l'option choisie.

→ ENFANT

NOM DU RESPONSABLE LÉGAL :

Mme M. _____

_____ 0 _____

RÈGLEMENT DE L'ADHÉSION

Modes de paiement acceptés :
CHÈQUES - ESPÈCES - PASS⁺ HAUTS-DE-SEINE 2018
CHÈQUES VACANCES ANCV - COUPONS SPORTS ANCV

Détail du montant à régler :

cotisation 2018-19 _____ €

_____ €

_____ €

_____ €

TOTAL _____ €

_____ €

_____ €

1 SEUL CHÈQUE n° _____ banque _____ €

☞ À L'ORDRE DU «SMM» **Nom du payeur (si différent de l'adhérent) :** _____

ESPÈCES reçu n° _____, date : _____, signature : _____ €

☞ EXCLUSIVEMENT AUPRÈS DE LA COMPTABILITÉ, au secrétariat général : 105, rue M. Arnoux

➔ SI VOUS BÉNÉFICIEZ DE L'AIDE DU CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTS-DE-SEINE⁽¹⁾ OU D'UN COMITÉ D'ENTREPRISE⁽²⁾

⁽¹⁾ PASS⁺ HAUTS-DE-SEINE 2018 _____ €

☞ créez et affectez directement votre ticket au « STADE MULTISPORTS DE MONTROUGE » via passplus.hauts-de-seine.fr et imprimez le ticket à joindre au bulletin d'adhésion, avant le 30/11/2018.

Montant de l'aide :
• Collégien non boursier : 60€
• Collégien boursier : 65€

⁽²⁾ CHÈQUES VACANCES ANCVx10€ +x20€ +x25€ +x50€ _____ €

⁽²⁾ COUPONS SPORTS ANCVx10€ +x20€ +x25€ +x50€ _____ €

⁽²⁾ CHÈQUE CE à l'ordre du SMM _____ €

➔ OU SI VOUS ÊTES DANS L'ATTENTE d'un moyen de paiement ci-dessus⁽¹⁾⁽²⁾, joindre un chèque :

CHÈQUE DE CAUTION _____ €

☞ encaissement le 31/01/2019 en cas de justificatif(s) manquant(s) à la date limite de dépôt.

EN ATTENTE DE : PASS⁺ CV/CS ANCV CHÈQUE CE _____

TOTAL _____ €

À ce bulletin, joindre un :

CERTIFICAT MÉDICAL de moins de trois mois (à la date de début de l'activité), indiquant la «non contre-indication à la pratique sportive en compétition» pour chaque discipline sportive sollicitée.

JUSTIFICATIF DE DOMICILE, pour les Montrougiens uniquement (facture EDF, GDF, facture de téléphone, facture adsl/fibre, quittance d'assurance), au nom/prénom de l'inscrit ou du conjoint ou du responsable légal pour les mineurs.

JE DÉCLARE EN QUALITÉ DE : adhérent(e) mère père tuteur/tutrice

avoir lu et accepté l'ensemble des clauses indiquées au verso du bulletin.

Fait à _____ le : _____

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal :

NOTICE D'INSCRIPTION

- Reportez-vous au guide des sports ou au site internet SMM92.FR pour connaître les tarifs des activités sportives.
- Ce bulletin d'adhésion est à remettre **REPLI, DATÉ ET SIGNÉ (recto/verso)** avec la totalité du RÈGLEMENT.
- Les dossiers incomplets ou illisibles seront refusés et l'adhérent n'aura pas accès aux installations.



Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

POUR TOUTE ADHÉSION AU SMM, VOICI LES CLAUSES QUE VOUS DÉCLAREZ AVOIR LUES ET ACCEPTÉES (signature obligatoire au recto du bulletin) :

- **ATTESTER** sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.
 - **ME CONFORMER** aux dispositions prévues par les statuts, le règlement intérieur du SMM et celui de la section concernée.
 - **M'ACQUITTER** des droits d'entrée et cotisation (toute annulation entraîne 20 € de frais de dossier).
 - **ACCEPTER** que mon image et mon nom ou ceux de mon enfant apparaissent dans les publications ou lieux liés au SMM (Guide des sports, Montrouge Magazine, sites Internet du SMM, etc.)
 - **ÊTRE INFORMÉ(E)** de la couverture d'assurance pour tous les sociétaires du SMM et avoir été invité(e) à souscrire une assurance personnelle complémentaire.
 - **ÊTRE INFORMÉ(E)** que l'ensemble des prestations ou cours prévus en début de saison sont entendus forfaitairement pour toute la saison. Les modifications pouvant intervenir en cours d'année impliquant des changements au regard des prévisions annoncées ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement, en particulier lorsque ces modifications sont liées à l'indisponibilité des installations sportives, indépendantes de la volonté du SMM (y compris intempéries).
- ☞ **[concernant les MINEURS]** → **AUTORISER MON ENFANT** à être adhérent(e) du SMM et autoriser la prise en charge médicale pour tout incident survenant lors de l'activité sportive. *En cas d'annulation de cours ou d'entraînement, avec ou sans préavis, les enfants disposeront de leur temps et de leurs mouvements selon les consignes que les parents leur auront données pour cette éventualité.*

PRÉSENTATION DES GARANTIES

ASSURANCES → Tableaux des garanties dont vous bénéficiez au titre du contrat n° 3 286 004 P souscrit par le SMM auprès de la MAIF pour la période du 01/09/2018 au 31/08/2019 pour les adhérents du SMM non licenciés. **PLAFONDS D'INDÉMNISATION** → Jusqu'à 300 000 € en cas d'invalidité. Jusqu'à 6 000 € en cas d'incapacité temporaire entraînant une perte de revenus. Jusqu'à 3 000 € pour le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques. Un capital de base de 30 000 € en cas de décès, auquel s'ajoutent 30 000 € pour le conjoint survivant et 15 000 € par enfant à charge.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE FACULTATIVE → pour les adhérents du Stade Multisports de Montrouge, vous avez la possibilité de souscrire une assurance complémentaire : pour cela, le secrétariat général du SMM tient à votre disposition un formulaire de souscription, ainsi que le tableau des garanties décrivant les différentes formules proposées.

Partenaire du sport

Crédit Mutuel

CRÉDIT MUTUEL DE MONTROUGE

44 Avenue de la République – 92120 MONTROUGE

Courriel : 06116@creditmutuel.fr – **0 820 887 395** Service 0,12 € / min + prix appel

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Pour les adhérents licenciés : dans le cadre de leur activité sportive, les licenciés sont couverts par l'assurance de leur fédération sportive
→ déclarer l'accident dans les plus brefs délais auprès de la fédération concernée.

Pour les adhérents non licenciés : fournir dans les 3 jours au secrétariat du SMM la déclaration de l'accident faite par l'entraîneur sur papier libre et le certificat médical.

Secrétariat général du SMM

105 rue Maurice Arnoux 92120 MONTROUGE
Tél. : 01 42 53 70 88 (lun-ven. 12h-14h / 16h30-19h)
Email : contact@smm92.fr / Site Internet : smm92.fr